

Italie : le procès de Joy et les révoltes dans les camps

Aujourd'hui, 8 juin 2010, à Milan, a lieu l'audition préliminaire du procès de Joy, une jeune fille nigérienne condamnée à six mois de prison pour avoir participé à la révolte du centre de Via Corelli en août 2009, et qui avait révélé avoir été violée par le chef inspecteur du centre, Vittorio Adesso.

Pour avoir eu le courage de dénoncer le système brutal et sexiste des Centres d'identification et d'expulsion italiens, Joy est poursuivie pour calomnie. Hellen, une autre femme, qui confirme la version de Joy, est également poursuivie à ce titre.

Après avoir déjà purgé sa peine de six mois pour la révolte de Via Corelli, Joy est en attente d'être jugée pour ce nouveau chef d'accusation vraisemblablement infondé, qui témoigne de la volonté politique d'isoler et de punir un témoin gênant de la machine répressive de l'enfermement.

Joy était arrivée en Italie en 2002, avec la perspective de travailler comme coiffeuse. Trompée par l'organisation criminelle qui avait organisé son départ, elle a été obligée de se prostituer et a ensuite été arrêtée par la police en tant que migrante en situation irrégulière.

Joy a été détenue dans le centre de Ponte Galeria puis transférée dans le centre de Modena.

Malgré l'article 18 de la loi italienne sur l'Immigration qui prévoit qu'une victime de traite d'être humain ne peut être rapatriée, les autorités consulaires nigérianes se sont déplacées à plusieurs reprises au centre de rétention pour l'identifier, afin de procéder à son expulsion. .

L'intervention de son avocat a permis d'éviter qu'elle soit mise dans un des charters pour le Nigeria affrétés par Frontex ces derniers mois. Mais une éventuelle condamnation lors de ce procès relancerait le processus d'expulsion.

Expulser Joy aurait comme conséquence de la replacer directement dans les mains du réseau de criminels qui était responsable de sa prostitution.

Doublement abusée par le système oppressif des camps, Joy a plusieurs fois essayé de se suicider.

Depuis le 26 juin 2009, Joy est restée enfermée près d'un an, passant d'un centre de rétention à la prison, puis de la prison à un autre centre de rétention.

Migreurop, qui a déjà dénoncé le climat de violence et les traitements infligés aux migrants dans les camps d'étrangers en Italie (<http://www.migreurop.org/article1694.html>), appelle à une mobilisation générale lors de l'audition de Joy, un cas exemplaire de la criminalisation de l'immigration irrégulière en Italie.

Contact presse : +33 1 53 27 87 81

Voir dossier « Les révoltes dans les camps en Italie »
<http://www.migreurop.org/article1694.html>